

COM_procédures d'aménagement foncier sur les communes de Saint-Arnoult-des-Bois, Pontgouin, Landelles et Billancelles

À la demande des communes, les procédures d'aménagement foncier sur Saint-Arnoult-des-Bois, Pontgouin, Landelles et Billancelles sont en cours depuis 2013.

Dans ce cadre, les commissions communales d'aménagement foncier (CCAF), composées notamment de représentants locaux (propriétaires terriens, exploitants, diverses associations, élus,...) ont élaboré un projet d'aménagement foncier.

Celui-ci a fait l'objet de 2 enquêtes publiques en 2013 et 2016, portées à la connaissance du public par voie de presse et d'affichage dans les communes concernées, et annonçaient la modification du réseau routier secondaire.

Sur propositions de ces commissions, les modifications de la voirie départementale ont donc été envisagées puis validées par le Département.

Aujourd'hui, après une décision de la commission permanente du Département de mars 2016 et des arrêtés départementaux du 11 juillet 2016, l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 autorise la réalisation des travaux connexes sur ces communes comprenant le volet routier.

Tout a été mis en œuvre de façon à ce que ces travaux préservent les flux de circulation entre les communes, permettent à leurs habitants de pouvoir se déplacer et aux exploitants de prendre possession, au plus tôt, de leurs nouvelles parcelles.

Depuis de nombreuses années, le Département s'appuie sur une méthode partenariale, concertée et conforme aux dispositions du code rural pour mettre en œuvre les aménagements fonciers qui contribuent au développement de nos territoires.

CONTACT

Xavier Châtelain — Directeur de cabinet et de la communication
02 37 20 10 10 · xavier.chatelain@eurelien.fr